

NATIONS UNIES

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS)

**FORUM** : Organisation Mondiale de la Santé

**QUESTION** : L'Intelligence Artificielle comme outil d'amélioration du système de santé en Nouvelle-Zélande

**SOU MIS PAR** : L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

L'OMS,

*Rappelant* la Constitution de l'OMS, qui affirme que « la possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain »,

*Réaffirmant* les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, en particulier l'ODD 3, qui vise à garantir la santé et le bien-être pour tous à travers un accès équitable aux soins de santé ;

*Prenant* en compte les avancées réalisées dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA) et son potentiel pour améliorer les systèmes de santé, notamment dans les domaines du diagnostic médical, de la télémédecine et de la gestion des infrastructures hospitalières ;

*Reconnaissant* les progrès significatifs de la Nouvelle-Zélande, notamment dans l'intégration de l'IA en santé, qui inclut :

- L'utilisation de l'IA pour les diagnostics précoces, en particulier pour les cancers et les maladies chroniques ;
- L'expansion des services de télémédecine, facilitant l'accès aux soins dans les zones rurales et isolées ;
- La mise en œuvre d'outils d'IA pour améliorer la gestion des ressources hospitalières et réduire les temps d'attente ;

*Préoccupée* par les défis éthiques et techniques associés à l'utilisation de l'IA, notamment :

- La protection des données médicales et la cybersécurité ;
- Les biais algorithmiques pouvant entraîner des discriminations dans l'accès aux soins ;
- L'accès inégal aux solutions technologiques, en particulier pour les populations autochtones

*Encourageant* une collaboration accrue entre la Nouvelle-Zélande, l'OMS et les autres États membres pour développer des normes internationales garantissant une utilisation responsable et éthique de l'IA dans la santé ;

*Remerciant* les gouvernements et organisations, y compris les Etats membres, pour leur engagement dans l'innovation en matière de santé numérique.

## 1. Sur l'intégration de l'IA dans le système de santé international

1. *Félicite* la Nouvelle-Zélande pour ses avancées en matière de santé numérique et encourage les États membres à poursuivre le développement de solutions d'IA en santé, notamment dans les domaines suivants :

a) L'optimisation du diagnostic médical assisté par des outils d'IA capables de détecter précocement certaines maladies ;

b) L'amélioration de la télémédecine pour offrir un accès renforcé aux soins, notamment pour les populations rurales et isolées ;

c) L'intégration de l'IA dans la gestion des hôpitaux pour assurer une allocation efficace des ressources médicales.

2. *Encourage* l'OMS à élaborer un plan national stratégique pour l'IA en santé, en collaboration avec les Etats membres, en mettant l'accent sur :

a) La formation continue des professionnels de santé à l'utilisation des outils d'IA qui offre une approche standardisée, continue et accessible, intégrant les aspects techniques, éthiques et légaux pour une utilisation responsable de l'IA;

b) La création de plateformes numériques sécurisées, des protocoles d'interopérabilité standardisés et des collaborations internationales pour harmoniser les systèmes de données médicales;

c) Une évaluation régulière de l'impact des technologies d'IA sur la qualité des soins faite par les universités

## 2. Sur l'encadrement et la réglementation de l'IA en santé

3. *Demande* que les États membres adopte un cadre réglementaire éthique sur l'IA en santé, conforme aux principes directeurs de l'OMS, comprenant :

a) La transparence des algorithmes pour garantir des décisions médicales compréhensibles ;

b) La protection des données médicales et le renforcement de la cybersécurité ;

c) Une surveillance active des biais algorithmiques pour éviter toute discrimination dans l'accès aux soins.

4. *Appelle* l'OMS à mettre en place un comité national de supervision de l'IA en santé, chargé de :

- a) Surveiller l'impact des technologies d'IA sur les patients et les professionnels de santé ;
- b) Identifier les risques éthiques et techniques liés à leur utilisation ;
- c) Proposer des ajustements pour garantir leur efficacité et leur conformité éthique.

### 3. Sur la coopération internationale et le partage des bonnes pratiques

5. *Invite* la Nouvelle-Zélande à partager son expertise et ses avancées en IA appliquée à la santé avec les autres États membres, en particulier :

- a) Les pays en développement cherchant à moderniser leurs systèmes de santé grâce à l'IA;
- b) Les institutions de recherche et les organisations internationales, pour favoriser l'échange de connaissances.

6. *Soutient* la création d'un centre d'excellence sur l'IA en santé en Nouvelle-Zélande, en partenariat avec l'OMS, afin de :

- a) Développer des solutions adaptées aux besoins locaux et internationaux ;
- b) Tester et valider les technologies avant leur diffusion mondiale ;
- c) Former des experts en IA médicale pour assurer un développement durable.

### 4. Sur le suivi et l'évaluation des progrès

7. *Demande* aux États membres de collaborer avec l'OMS pour :

- a) Mettre en place des indicateurs de performance pour évaluer l'impact des outils d'IA en santé ;
- b) Publier un rapport annuel détaillant les progrès réalisés et les défis rencontrés ;
- c) Organiser des conférences internationales pour promouvoir l'échange de pratiques innovantes entre États membres.

8. *Décide* de rester activement saisie de la question et de poursuivre la coopération avec la Nouvelle-Zélande pour garantir une utilisation éthique, efficace et inclusive de l'IA en santé.